

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » 14 » » six mois.
» » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE, BULLIER
et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 3 décembre 1864.

BULLETIN.

Il se confirme que des pourparlers sont
ouverts sous les auspices du gouverne-
ment français entre le président Lincoln
et M. Jefferson Davis pour la proclamation
d'un armistice servant de préambule à un
traité de paix.

On mande d'Alger que le maréchal Mac-
Mahon devait partir le 1^{er} décembre pour
venir assister à la réunion annuelle des
maréchaux. La tranquillité était parfaite
sur tous les points, excepté dans le Bador.

L'Agence Havas annonce que dans la
séance de la Diète d'hier, la Saxe a deman-
dé à cette assemblée de se prononcer
sur la proposition de la question de savoir
si la Diète regarde l'exécution fédérale
comme terminée. Le représentant de la
Prusse, à Francfort, a immédiatement
protêté contre cette proposition, en fai-
sant observer que, d'après l'article 13 du
réglement d'exécution fédérale, la Diète
n'a pas de compétence pour juger cette
question, avant qu'elle ait reçu la com-
munication des quatre gouvernements
chargés de l'exécution, et avant qu'ils
aient retiré leurs troupes des duchés du
Holstein et de Lauenbourg.

L'ultimatum par lequel la Prusse aurait
sommé la Saxe et le Hanovre d'évacuer
les Duchés en cinq jours, n'était qu'une
invention purement gratuite.

Les avis de Francfort portent que la
Prusse et l'Autriche ont présenté à la Diète
germanique, une proposition commune
pour la levée des mesures exécutives
dans les Duchés et pour le rappel des trou-
pes saxonnes et hanovriennes.

L'opinion publique en Autriche est vive-
ment impressionnée par la faiblesse du
cabinet de Vienne qui s'humilie devant
M. de Bismark en lui faisant chaque jour
d'importantes concessions dans la question
relative aux Duchés. On se demande quelle
est la nature des arrangements secrets qui

ont pu intervenir entre la Prusse et l'Autriche.

On lit dans le Bulletin de Paris :

La discussion du traité du 15 septembre
se poursuit au sénat italien ; elle a pris
dans les dernières séances une certaine vi-
vacité. Les partisans de l'unité absolue et
notamment le général Durando, insistent
sur ce qu'on est convenu d'appeler les as-
pirations de l'Italie vers Rome. Les adver-
saires du traité combattent énergiquement
ce dessein, affirmant que pour tant faire
que de déplacer la capitale, Turin vaut
autant que Florence. Les orateurs du gou-
vernement se bornent à protester de la
loyauté de ses intentions, tout en restant
dans un certain vague, comme ils l'ont
fait dans la Chambre des députés. La con-
clusion de ce débat est facile à prévoir. Le
Sénat approuvera la convention, mais peut-
être ne lui donnera-t-il pas une majorité
relativement aussi considérable.

Une circulaire du gouverneur du royau-
me Lombard vénitien, après avoir annoncé
la levée de la loi martiale dans le Frioul,
par suite de la dispersion des bandes, dit
qu'il résulte de l'enquête qui a eu lieu, que
cette entreprise criminelle avait été provo-
quée par des menées venant de l'extérieur.

Les journaux de Turin continuent d'en-
registrer des adhésions des municipalités
à l'anticipation de l'impôt foncier de 1866.
Vienne le moment de mettre à exécution
ces résolutions patriotiques et l'on saura
jusqu'à quel point les contribuables ap-
prouvent l'engagement qui a été pris sans
les consulter.

J. REBOUX.

Sur le rapport de M. le ministre de l'In-
struction publique, l'Empereur vient de
rendre un décret qui rétablit un ordre spé-
cial d'agrégation pour l'enseignement des
langues vivantes. Voici sur quelles raisons
M. Duruy base la mesure dont il s'agit :

« Les professeurs de langues vivantes
de nos lycées sont inférieurs à leurs collè-
gues par le titre et par le traitement ; j'ai
l'honneur de proposer à l'Empereur de

constituer en faveur des plus habiles d'en-
tre eux une agrégation spéciale.

Il y aurait alors pour les langues vi-
vantes, comme pour les langues classiques,
deux ordres de professeurs. Dans les ly-
cées où le nombre des élèves exige l'en-
tretien de plusieurs chaires, on confierait
les premières classes aux maîtres qui n'ont
que le certificat d'aptitude et dont l'en-
seignement serait purement grammatical
et pratique. Ceux qui auraient conquis le
titre d'agrégé auraient, dans ce cas, les
classes d'humanité. Trouvant là des élèves
volontairement assidus, puisqu'ils auraient
la faculté de ne pas venir à ces cours, déjà
familiers avec un idiome étranger et prêts
pour la lecture des chefs-d'œuvre de
Shakspeare ou de Schiller, de Dante ou de
Cervantes, ils feraient succéder à l'étude
des mots, celles des formes littéraires des
sentiments et des idées et contribueraient
à élargir encore, par la connaissance
d'une littérature étrangère, le vaste hori-
zon que nos études classiques ouvrent de-
vant l'esprit. »

On lit dans les journaux de Londres :

Le secrétaire d'Etat des affaires étran-
gères a répondu dans les termes suivants
au manifeste des Etats confédérés que
nous avons publié samedi dernier :

Foreign-Office, 25 novembre.

Messieurs, j'ai l'honneur de recevoir la
copie du manifeste que vous m'avez en-
voyé, et qu'a publié le congrès de ce que
vous appelez les Etats confédérés de l'Amé-
rique. Le gouvernement de Sa Majesté dé-
ploie vivement le caractère de la lutte qui
se prolonge entre les Etats du Nord et du
Sud de l'Amérique qui formaient précé-
demment la république unie de l'Amérique
du Nord.

A l'exception d'un court intervalle, la
Grande-Bretagne est, depuis 1783, restée
liée par des relations amicales avec les
Etats du Nord et du Sud tout à la fois. De-
puis le commencement de la guerre civile
qui a éclaté en 1861, le gouvernement de
Sa Majesté a continué d'être également
l'ami du Nord et du Sud. Le gouverne-
ment de Sa Majesté n'a jamais prétendu
juger des causes de la rupture. Il déplore
le commencement de cette lutte sangui-
naire, et souhaite ardemment d'en voir la
fin. En attendant, il est convaincu qu'il
consulte parfaitement les intérêts de la
paix et respecte ce ne peut mieux les
droits de tous les partis en observant une

stricte et impartiale neutralité que Sa Ma-
jesté a fidèlement maintenue, et qu'elle
continuera de maintenir.

La réplique du comte Russell au mani-
feste des confédérés a produit une impres-
sion profonde. Ce document est d'une
loyauté parfaite vis-à-vis des confédérés,
car jamais le comte Russell n'a écrit une
dépêche où le caractère de la neutralité
soit plus apparent. Il ne reconnaît ni le
Sud ni le Nord. Il fait allusion aux « an-
ciens Etats confédérés » et il parle de « la
république autrefois unie de l'Amérique du
Nord ». De cette phrase, il ressort que le
gouvernement anglais reconnaît que l'an-
cienne Union a cessé d'exister. On ne peut
vraiment arriver à une autre conclusion
après la récente élection présidentielle.
M. Lincoln a été choisi par les voix des ci-
toyens du Nord et, par acte du Congrès fé-
déral, il a été défendu aux Etats du Sud de
prendre part à l'élection.

On écrit de Turin :

Garibaldi, depuis qu'il a un steamer à
sa disposition dans son isolement, qui peut
lui permettre de faire ses apprêts de dé-
part à l'insu de tout le monde, donne du
souci à l'Autriche. Elle vient d'armer
quelques forces navales pour la garde des
côtes, d'autant plus que le prince de Mon-
ténégro a fait une proclamation dans un
goût tout à fait garibaldien. Nous savons
que le frère du prince était avec Garibaldi
dans l'expédition de Sicile, et qu'il a fait
adopter pour hymne national du Monténé-
gro celui qui est joué dans nos réunions
révolutionnaires.

On croit que Cattaro est le point du
rendez-vous donné aux aventures mari-
times.

Il s'est déjà recueilli plus d'un million
de francs. Des envois de fusils ont été faits
par la Danube et par la Suisse. Il y en a
plusieurs dépôts. On y compterait plus de
12,000 fusils.

Nous extrayons ce qui suit d'une cor-
respondance de Rome :

« La convention franco-italienne com-
mence à ne plus préoccuper autant le
Saint-Siège. Le temps, et les assurances
qu'il a reçues lui ont rendu le calme qu'il

avait perdu. Je tiens de personnes bien
informées que le Saint-Siège est mainte-
nant convaincu qu'il ne sera pas troublé
dans la possession des Etats qui lui res-
tent. Il a cru reconnaître dans les discours
du général de Lamarmora que la conven-
tion maintenait à tout prix le respect du
territoire pontifical actuel.

« A la suite d'une audience qui lui a été
accordée par l'Empereur et d'une conver-
sation officielle avec M. Drouyn de Lhuys,
le nonce du pape à Paris, Mgr Chigi, a
envoyé au cardinal secrétaire d'Etat des
nouvelles rassurantes. Nous voilà donc
revenus à une politique d'expectative. Le
Saint-Siège est persuadé qu'il n'a qu'à
gagner avec le temps ; il croit que le gou-
vernement italien tombera de lui-même
et par lui-même sous l'influence du mé-
contentement qui existe dans toutes les
provinces italiennes, et sous le poids de
l'énorme déficit annuel du budget ita-
lien. »

On s'est entendu pour dépouiller le
Danemark ; on se dispute pour se partager
le butin. Voici l'Autriche qui agit à
Francfort contre la Prusse. On lit dans
une correspondance de Berlin :

« La nouvelle la plus importante au-
jourd'hui, est que l'Autriche, n'osant pren-
dre franchement parti ni contre les Etats
secondaires, conservera une attitude pas-
sive dans le conflit actuel entre la Prusse
et les gouvernements de Saxe et de Hano-
vre.

« Dans nos cercles gouvernementaux on
vaut jusqu'à dire que l'affaire est finie, c'est-
à-dire que l'attitude de l'Autriche forcera
inévitablement les cabinets de Dresde et
de Hanovre à rappeler leurs troupes. Ce
qui augmente encore cette confiance, c'est
que le Hanovre ne fera guère de difficul-
tés. Il ne restera donc que M. de Bismark.

« Ainsi, M. de Bismark refuse de soumet-
tre à la Diète la question de succession
dans les duchés de l'Elbe si cette préten-
tion est admise, un premier pas est fait
vers l'unité allemande sous le sceptre des
Hohenzollern. Belle destinée pour l'Empire
germanique !... A. B.

Le journal La France adresse aux
Césariens de l'Empire cette objur-
gation :

« La liberté n'a pas d'ennemis plus re-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 4 DÉCEMBRE 1864

DOUCEUR

FAIT MIEUX QUE VIOLENCE

I

Vers dix heures du soir, au mois de
septembre, une élégante berlino suivait
une route de la haute Bourgogne. La
campagne qu'elle parcourait, habituelle-
ment déserte, et, en ce temps-là, enve-
loppée par l'orage, n'offrait aux voyageurs
que des ombres et des tourbillons de vent
dans l'espace, et, sous leurs pieds, des rai-
vins bouillonnants.

Les deux seules personnes qui occupa-
sent la voiture était le capitaine Montbrun
et sa fille Juliette.

On était vers la fin du règne de Louis XV.
La paix qui venait de clore la guerre dite
de sept ans rappelait le capitaine dans ses
foyers ; et ces foyers étaient ceux d'un
charmant château, situé dans une terre
délicieuse que le roi lui donnait en récom-
pense de ses services, et qu'il allait habiter
avec sa fille.

Cependant, plus ils avançaient dans le
pays montagneux, plus l'orage prenait de

violence. La voiture se balançait dans de
profondes ornières ; ses lanternes décri-
vaient, sur les bords sombres du chemin,
une ligne rougeâtre, qui glissait sans
éclairer aucun objet ; par instants, ce jet
de lumière disparaissait dans l'immense
lueur d'un éclair qui embrasait tout l'ho-
rizon. Les longues rafales du vent ren-
daient un mugissement continu, dans
lequel se détachait le craquement aigu
des branches d'arbres ; mais parfois aussi
ces bruits élevés se perdaient dans les ter-
ribles éclats du tonnerre.

Au milieu de cette nuit profonde, l'inté-
rieur de la berlino bien fermée était seul
un peu éclairé par des lampions placés
entre deux verres. Les voyageurs, enfon-
cés dans de moelleuses enveloppes, se te-
naient à demi étendus sur la banquette
du fond.

Par un contraste étrange, c'était le
vieux militaire, aguerri à tous les dan-
gers, portant sur son mâle visage d'hono-
rables cicatrices, qui paraissait accessible
aux terreurs de l'orage, et la jeune fille,
récemment sortie du pensionnat, qui ne
semblait même pas s'en apercevoir.

M. Montbrun, immobile, les yeux fixés
devant lui, avait par intervalles de vifs
tressaillements ; les battements de son
cœur soulevaient sa poitrine ; et les jets
des éclairs, entrant parfois dans la voiture,
se répandaient sur ses traits plus pâles
que les blanches lueurs de l'orage.

Il ne sortait de sa fixité que pour tour-
ner une minute les yeux vers Juliette. La
tête de la jeune fille reposait sur l'uniforme
du capitaine, au-dessous des aiguillet-
tes d'or qui le décoraient ; et les regards
de Montbrun prenaient une expression de
douceur, de tendresse indicible, en voyant
ainsi les signes de ses longs travaux mili-

itaires, de ses actions glorieuses, servir de
couronne à sa fille.

Puis il retombait dans sa morne et som-
bre attitude.

Pour Juliette, belle jeune fille de dix-
sept à dix-huit ans, le sourire ne quittait
pas sa charmante figure, à demi ombragée
de ses longs cheveux blonds. Elle
chantait tout bas le motif d'un quadrille à
la mode, et rafraîchissait ses mains déli-
cates à une grosse touffe de reines-mar-
guerites, posée sur ses genoux.

La voiture, partie assez tard d'Avallon,
avait encore six lieues à faire pour arriver
au château de Valbreuse où elle se rendait,
lorsque M. Montbrun, qui tenait ses re-
gards attentivement fixés sur la route,
eut s'apercevoir, à un poteau de pierre
qui se détachait un peu dans l'ombre, sur-
tout à une nappe d'une transparence bleuâtre
qu'il voyait se dérouler entre les taillis,
que le cocher s'était trompé de chemin.

Il en fit l'observation au domestique,
après avoir tiré le cordon pour l'appeler.
« C'est vrai, monsieur, dit le cocher ; il
fait une nuit à ne pas savoir où on pose le
pied des chevaux... et nous avons pris
par le bord de l'eau... Mais cette route
n'est pas plus longue que celle qui passe
à droite... et peut-être moins mauvaise.

« N'importe ! répondit le capitaine,
d'un ton de violente humeur ; retournez et
prenez à droite. »

Mais, comme il prononçait ces mots, un
coup de tonnerre éclatant vint couvrir sa
voix, et le domestique ne l'entendit point.

D'ailleurs, en ce moment, la voiture, à
une descente, roulait plus vite ; des coups
de vent furieux la poussaient en avant,
l'orage et les chevaux semblaient l'entraî-
ner ensemble.

Le capitaine retomba silencieux sur sa
banquette.

Le voyage continua, et, pendant une
demi-heure à peu près, la berlino avança
de ce pas précipité.

Mais, au bout de ce temps, sur une pente
où ils se trouvaient, les chevaux s'arrêtè-
rent tout à coup sans qu'on sût pourquoi,
et en faisant, dans ce brusque arrêt, grin-
cer leurs fers sur le gravier.

Juliette s'avança vers le devant de la
voiture et baissa la glace.

En même temps, Vincent, le valet de
chambre de M. Montbrun, assis sur le
siège à côté du cocher, avait sauté sur la
route.

« Un homme mort ! » dit-il.

A ce mot, Juliette frissonna en jetant un
cri d'effroi.

« Mort ou blessé... on ne sait ! » reprit
le domestique en promenant son regard
dans l'ombre.

Alors la jeune fille eut le courage de se
pencher au dehors... L'éclair qui avait
montré le corps au domestique renouvela
son éclat, et elle aperçut, en effet, un
homme étendu devant les pas des chevaux.

Dans le même instant s'éleva le hennis-
sement plaintif d'un cheval, qui semblait à
quelques pas de là.

« Ouvrez la portière ! ouvrez ! cria la
jeune fille au cocher.

— Juliette ! que voulez-vous faire ? de-
manda impérieusement son père.

— Aller au secours de ce malheureux
s'il respire encore.

— Restez, Juliette !...
M. Montbrun n'eut pas le temps d'ache-
ver ; la jeune fille s'était déjà élancée sur
la route. Aussitôt après, le cocher détourna
la voiture pour la ranger sur le bord du

chemin, et le capitaine descendit rejoindre
sa fille.

« Encore une fois, Juliette, dit le capi-
taine, que prétendez-vous donc faire ?

— Vous le demandez ! répondit la jeune
fille. Mais cet homme est là, abandonné
sur la route... Ne faut-il pas lui porter
des soins... essayer de le rendre à la vie !

Puis, s'adressant aux domestiques avec
une vivacité impatiente.

« Voyons, Vincent, dit-elle, venez m'ai-
der... Vous, Moreau, laissez donc vos che-
vaux !... Détachez une lanterne de la voi-
ture, et apportez-la ici. »

Lorsque le domestique eut approché la
lumière, on distingua le corps d'un jeune
homme étendu sur le sable, et près de là,
contre le taillis qui bordait la route, un
cheval selle qui n'avait pas quitté son
maître.

Le sang inondait la poitrine du blessé ;
il s'était écoulé d'une large plaie ouverte
dans le haut du cou, et d'où il tombait en-
core goutte à goutte.

« Mon Dieu ! dit la jeune fille en posant
la main à la place du cœur, on ne sent
plus rien... Mon père... Vincent, soule-
vez-le seulement un peu... que je puisse
lui faire respirer des sels... Moreau, allez
tremper ce mouchoir dans la rivière et ap-
portez-le-moi. Bien, ajouta-t-elle quand
le domestique fut revenu ; maintenant, te-
nez-moi la lumière. »

Juliette était agenouillée devant le corps
immobile que Vincent tenait un peu ré-
levé ; Moreau l'éclairait ; son père était
debout derrière elle.

Elle défit le col de mousseline ensan-
glanté, lava la blessure ; puis, prenant un
acon de sel de vinaigre dans sa poche,
file en humecta les tempes et les mains
du blessé et le lui fit respirer.